

SERGE GAGNON

L'ARGENT

du curé de campagne



L'ARGENT
du curé de campagne

DU MÊME AUTEUR

Le Québec et ses historiens, 1840-1920, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978.

Man and his Past, Montréal, Harvest House, 1982.

Quebec and its Historians, 1840-1920, Montréal, Harvest House, 1982.

Quebec and its Historians. The Twentieth Century, Montréal, Harvest House, 1985.

Mourir hier et aujourd'hui, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987.

Plaisir d'amour et crainte de Dieu, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.

Mariage et famille au temps de Papineau, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993.

De l'oralité à l'écriture, Québec, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999.

Religion, moralité, modernité, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999.

Le passé composé de Ouellet à Rudin, Montréal, VLB éditeur, 1999.

Quand le Québec manquait de prêtres, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

En collaboration

L'Église et le village au Québec, 1850-1930 (avec René Hardy et collab.), Montréal, Leméac, 1979.

Discours et pratiques de l'intime (avec Manon Brunet et collab.), Québec, IQRC, 1993.

SERGE GAGNON

L'ARGENT
du curé de campagne



Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages : In Situ inc.

Maquette de couverture : Laurie Patry

Illustration de la couverture : Vue de la cathédrale de Sainte-Anne de la Pêrade et d'autres bâtiments (après 1823)

Source : Bibliothèque et Archives Canada/Elizabeth Frances Hale Sketchbook collection/C-013093

© Les Presses de l'Université Laval 2010

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 2^e trimestre 2010

ISBN 978-2-7637-8907-1

e-ISBN 9782763709079

Les Presses de l'Université Laval

Pavillon Pollack, bureau 3103

2305, rue de l'Université

Université Laval, Québec

Canada, G1V 0A6

www.pulaval.com

À Louise

Pour son indéfectible soutien

Depuis si longtemps

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	XI
Introduction	1
Chapitre 1. Du séminaire au presbytère.....	13
Vicaire.....	15
Missionnaire	31
Premières cures et promotions	35
Logement de débutant.....	48
Chapitre 2. La rémunération.....	57
Dîme et profils de carrière.....	59
Qu'est-ce qu'une bonne dîme?	71
Stratégies et calculs.....	81
Casuel et terre de la fabrique	90
Chapitre 3. Vers la richesse?.....	103
Dîmes amputées	105
Épargne et investissement	122
Chapitre 4. L'argent : pour quoi faire?.....	143
Payer ses dettes	146
Habiter le presbytère?.....	163
Vivre dans l'abondance?	170

Chapitre 5. Donner	187
Donner au prochain	188
Avantager les proches	206
Conclusion.....	227
Annexe. Éloge de la richesse?.....	235
Éloge du détachement	236
Le riche déjoué par la mort.....	236
L'abandon à la Providence	237
Richesse et honnêteté	237
Valeur du don à l'aune de l'avoir.....	238
Donner sans ostentation	239
Donner sans espoir de retour.....	239
Bibliographie	241
I. SOURCES MANUSCRITES	241
II. SOURCES IMPRIMÉES	244
III. ÉTUDES	246

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

AVANT-PROPOS

Le désir d'écrire ce livre est en partie lié à mon itinéraire personnel. Après quatre ans d'études à l'externat classique de La Malbaie, je devais m'inscrire au pensionnat pour faire les quatre dernières années du cours. J'ai alors reçu l'aide d'un oncle de mon père, longtemps curé au Saguenay. Entre 1956 et 1959, il me donnait quatre billets de 50 \$ chaque année avant le début des classes, et 50 \$ comme *cadeau* des fêtes. Durant mes trois premières années d'internat, dix mois de pensionnat coûtaient 400 \$; 450 \$ en 1959-1960, la dernière année de mes études secondaires. Le pécule accumulé par ce grand oncle devait être assez important puisque le collège-séminaire de Chicoutimi héritait de ses avoirs à condition de rémunérer le don par « un intérêt convenable [...] pour aider les études d'un ou plusieurs arrière-neveu, s'il s'en trouvent qui peuvent faire des études ». Le curé de Saint-Hilarion (Charlevoix) où le grand-oncle a vécu une partie de sa retraite, chez sa belle-sœur jusqu'à son décès, était désigné juge des aptitudes et de la « bonne volonté » des candidats éventuels : « Si, pendant vingt ans, 20 après ma mort il ne s'en est pas trouvé pour remplir ces conditions, le montant restant restera au séminaire de Chicoutimi¹. » J'ai échappé à toutes ces tracasseries parce que j'ai été boursier du vivant de ce grand oncle.

J'ai gardé un excellent souvenir de mes rencontres semestrielles avec ce vieillard rompu à un mode de vie extraordinairement simple : il pestait contre la modernité dépendante et les *frivolités* poétiques du prêtre écrivain Félix-Antoine Savard. J'écoutais sans mot dire. Je ne

1. Le testament est conservé aux Archives nationales du Québec à Québec, cote CT304, série I, localisation : 2 D 00505-01-004B-01 ; doc. n° 540.

me rappelle pas avoir craint d'être réprimandé. Il ne m'a jamais demandé de lui dire pourquoi j'avais choisi le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour terminer mon cours, au lieu du séminaire de Chicoutimi où il avait fait ses études classiques comme d'autres jeunes de Charlevoix le faisaient encore au milieu du siècle dernier. Il aurait pu me laisser sentir sa position de pouvoir. Or il ne m'a jamais posé de questions embarrassantes ou humiliantes, n'a jamais cherché à savoir si j'assistais à la messe dominicale ou si je songeais à devenir prêtre. Je ne me souviens plus si c'est lui qui s'informait de mes résultats scolaires ou si c'est moi qui lui faisais part de ma réussite, sans aucune preuve écrite. Il ne réclamait pas de précisions sur mes activités estivales. Ignorant, selon toute vraisemblance, mes fréquentations assidues d'une jeune fille, il savait que mes étés se résumaient au travail de *caddie*, sept jours sur sept, au club de golf du Manoir Riche-lieu. J'y ai gagné une partie de mes études, la dernière saison m'ayant rapporté autant que la somme reçue du grand-oncle.

La discrétion du vieillard et surtout son respect de ma liberté expliquent peut-être en partie ma fidélité à la religion ancestrale, destin marginal parmi les intellectuels de ma génération. L'Église catholique ne jouissant plus d'estime sociale comme naguère, cet essai sur la richesse, publié en contexte de « déchristianisation », fournira à certains la preuve que les curés d'antan n'ont pas toujours renoncé aux nourritures terrestres. Je dis à mes lecteurs d'obédience catholique qu'il prouve aussi à quel point Dieu n'était pas aussi présent qu'on l'a cru dans les chrétientés d'autrefois. Au XXI^e siècle, il n'est plus prestigieux, ni vraiment lucratif, d'être au service des paroisses. Les curés qui m'ont évangélisé m'ont fait oublier le bourrage de crâne de ma jeunesse, véritable caricature des exigences évangéliques auxquelles, Dieu merci, ma vie adulte a dû faire face.

INTRODUCTION

En devenant membre d'une communauté religieuse, le prêtre régulier fait vœu de pauvreté. Quand il perçoit des revenus, ceux-ci sont refilés à la communauté. Le prêtre séculier ou diocésain n'est pas astreint à une telle renonciation. Il sera ici question de ces derniers dans le Québec au temps où il s'appelait Bas-Canada (1791-1840). À l'époque, la grande majorité de la population, de langue française et de religion catholique, vivait hors des villes. Sous l'autorité immédiate de l'évêque, les curés de campagne encaissaient, comme il sera démontré, une rémunération élevée. Après s'être assurés du nécessaire, ils pouvaient utiliser à leur guise l'argent gagné. Leur revenu les amenait à faire face aux mêmes dilemmes que les chefs de familles aisées : fallait-il vivre simplement pour donner davantage aux pauvres, à la parenté ? Célibataires, les curés étaient exemptés d'un lourd fardeau : l'établissement des garçons. Par contre, ils devaient épargner en vue de la retraite, ne pouvant compter sur un descendant pour prendre la succession d'une exploitation agricole ou quelque autre bien, transmis moyennant l'hébergement et l'entretien des vieux parents.

Sur les questions d'argent, les chrétiens se réfèrent aux enseignements de Jésus. Les prêtres ayant mission de proclamer la Parole ont vraisemblablement été davantage interpellés que les simples fidèles par les propositions du Christ qu'ils avaient mission de faire connaître¹. Contraints à la privation de jouissance sexuelle, les successeurs des apôtres auraient-ils substitué l'interdit de possession physique à des ambitions matérielles ? Exemptés de charges familiales

1. Les passages des récits évangéliques ayant trait à l'argent sont reproduits en annexe.

à une époque où les plaisirs du lit étaient liés à l'obligation de transmettre la vie, les ministres du culte ont-ils au contraire manifesté une grande générosité à l'égard des pauvres ? Dans quelle mesure ces « ramasseurs » dont parle l'évêque Joseph-Octave Plessis (1763-1825) ont-ils donné leurs avoirs aux communautés religieuses féminines chargées des œuvres sociales ? Ont-ils beaucoup donné aux proches ? Étaient-ils attentifs à l'appel du Maître en faveur du prochain, c'est-à-dire l'ensemble des sœurs et frères humains connus et inconnus, sans même oublier les ennemis ? Telles sont les questions qui traversent cet essai sur la morale de l'argent.

Que faut-il entendre par morale de l'argent ? Au-delà des nécessités de l'existence et après l'acquittement des dettes ainsi que des charges familiales, le cas échéant, le rapport à l'argent entre dans la sphère morale : chaque individu est alors libre de disposer de son pouvoir comme il l'entend. La notion d'avoirs et de revenus *discretionnaires* vient de cette marge de liberté. Thésauriser par amour excessif de l'argent, c'est commettre un péché d'avarice. Ce comportement est décrit comme « un amour désordonné des biens de la terre » par le catéchisme de monseigneur Plessis. Le « superflu », comme on disait jadis, peut aussi servir à l'acquisition de biens de consommation possédés par pur plaisir. L'alcoolique dépensant sans compter porte atteinte à sa santé et parfois prive les proches de nourriture. De façon plus générale, l'hyperconsommation des uns se traduit par la pauvreté des autres. À l'inverse, la générosité et le partage renvoient à la notion de solidarité, cet amour d'autrui qui va parfois jusqu'au dénuement.

L'accumulation modeste relève de la vertu de prévoyance. À l'opposé de la prévoyance et de la cupidité, la prodigalité se caractérise par l'insouciance du lendemain. Les prodigues sont les cigales de La Fontaine ; après avoir chanté tout l'été, elles affrontent l'hiver sans provisions. La littérature a caractérisé de mille manières ce profil moral : il faut jouir dès maintenant des roses de la vie parce que le passé est néant et l'avenir mène à la mort, disait le poète Ronsard il y a cinq cents ans. Cette philosophie hédoniste de l'existence est aujourd'hui proclamée par la rhétorique publicitaire de nos sociétés de consommation. Des individus restent indifférents à cet appel à la jouissance. La simplicité volontaire peut être recherchée en vue d'une réduction du temps de travail rémunéré ; elle peut être motivée par la recherche d'une meilleure qualité de vie. Dans la pratique de la vertu

de générosité, les destinataires des dons peuvent être des proches ou ce que la tradition chrétienne appelle le prochain. La privation de jouissance, ce que la chrétienté de naguère appelait la simplicité évangélique, est un comportement moral. Vivre de peu pour donner davantage, tel était le grand commandement d'amour proclamé par Jésus-Christ. La privation joyeuse par amour d'autrui est le degré sublime de la liberté, entendu que, sans liberté, il n'y a pas de morale.

La saisie de la conduite morale des prêtres s'effectuera sur une période au cours de laquelle disparaissent les communautés religieuses masculines dont chaque membre a fait vœu de pauvreté; celles-ci ont été interdites par les autorités britanniques. Au début du XIX^e siècle, il n'existe en effet à peu près plus de prêtres réguliers. Sous l'épiscopat de Plessis meurt le dernier récollet, un de ces prêtres se contentant d'aumônes lorsqu'ils avaient charge de paroisse. Le dernier jésuite est mort durant l'épiscopat de Pierre Denaut (1797-1806) dont Plessis était le coadjuteur. Le mandat de cet adjoint de l'évêque diocésain s'achève avec la mort ou la démission de son supérieur, habituellement remplacé par le coadjuteur. En 1806, Plessis devient évêque du diocèse. En 1825, Bernard-Claude Panet (1753-1833), coadjuteur de Plessis, est à son tour promu évêque du seul diocèse que compta le Québec jusqu'en 1836, année de la création du diocèse de Montréal, quinze ans après la nomination d'un évêque auxiliaire pour cette partie du diocèse. Le seul auxiliaire fut Jean-Jacques Lartigue (1777-1840), promu évêque du diocèse de Montréal quatre ans avant sa mort.

Comment assurait-on un revenu aux patrons des curés? Les coadjuteurs responsables d'une communauté paroissiale recevaient la rémunération habituellement perçue par les titulaires des paroisses. Ces revenus étaient cependant insuffisants. Charles-François Bailly de Messein (1740-1794) était coadjuteur de Jean-François Hubert (1739-1707), premier évêque diocésain du Bas-Canada, lorsqu'il revendiqua la moitié des dîmes d'une des cures les plus lucratives de la province. La rémunération de la petite paroisse dont le coadjuteur était titulaire ne lui permettait pas de vivre selon son rang et les exigences de ses fonctions. Sa requête fut exaucée; elle inaugurerait une nouvelle forme de soutien au revenu des coadjuteurs. Jean-Jacques Lartigue assumant ses fonctions d'auxiliaire sans mandat curial, il reçut pour sa part le

tiers de la dîme d'une paroisse rémunératrice. Au sommet de la hiérarchie, les évêques diocésains percevaient un salaire de l'État : £ 200 (ou livres sterling), montant porté à £ 1 000 à partir de 1813. Pierre Denaut fut le seul titulaire du diocèse qui garda son titre de curé (de Longueuil) après son accession au trône épiscopal à la mort de Jean-François Hubert dont il était coadjuteur. Monseigneur Plessis, coadjuteur de Denaut, installé dans la ville épiscopale assumait une grande partie de l'administration diocésaine.

La livre sterling (£) équivalant à 24 # livres françaises (livres de 20 sols, celui-ci valant 12 deniers) aussi appelées francs, livres tournois ou livres ancien cours, £ 1 000 de pension (24 000 #) constituaient un revenu élevé pour le titulaire du diocèse de Québec². S'agissant d'équivalences monétaires, cet essai d'histoire culturelle s'en tiendra à ces deux unités concurrentes. Ainsi, lorsqu'il sera question d'écus, pistoles, piastres d'Espagne et autres dénominations en rapport avec le salaire des vicaires, adjoints des curés là où ce dernier ne pouvait suffire à la tâche, les citations sont suffisamment explicites pour conclure à une augmentation ou à une diminution de salaire.

Rémunéré principalement par la dîme, le 26^e minot (3,85 %) de la récolte de céréales des ménages paysans, le curé encaisse une confortable rémunération. Il suffit de penser qu'il fallait seulement 26 producteurs à plein temps pour assurer au curé l'équivalent de la récolte brute moyenne des contribuables, par ailleurs chargés de plusieurs bouches à nourrir. Or les prêtres en pastorale rurale desservent des communautés comptant cinq, dix, vingt fois ce nombre de cultivateurs. Le curé est dès lors un important vendeur de produits agricoles, surtout si l'on tient compte que la terre de la fabrique, exploitée à son profit, lui permettait vraisemblablement de se nourrir ainsi que sa servante et parfois quelques pensionnaires apparentés. Outre la dîme et le produit net de la terre à l'usage du curé, le casuel désigne des honoraires versés à l'acte, habituellement acquittés en espèces. Cette dernière source de revenu constitue cependant un apport marginal aux gains professionnels.

2. Dans cet essai d'histoire culturelle, les mentions d'équivalences monétaires sont réduites au strict minimum. Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot (« Some Price Indexes for Quebec and Montreal, 1760-1913 », *Histoire sociale*, nov. 1998, p. 313-314) ont construit la référence la plus fiable en la matière.

La vente de la dîme est sujette aux fluctuations des prix. À la fin du XVIII^e siècle, la montée des prix favorise les titulaires de paroisses. Après l'épisode inflationniste des années 1810, survient une chute brutale du prix des denrées. L'importation de céréales et la mauvaise qualité du blé local font décliner la demande de produits domestiques. Nous verrons les curés se plaindre de leur revenu, et les vicaires revendiquer de meilleurs salaires.

Lumineuses pour les historiens de l'économie auxquels ce livre n'est pas exclusivement dédié, les statistiques sont souvent des abstractions pour les amateurs d'histoire. J'invite les premiers à me lire avec indulgence ; cet essai de vulgarisation ayant pour but de cerner le rapport moral à l'argent se limite au strict minimum en matière de rigueur comptable. Il importe davantage de savoir ce qu'il en coûte approximativement pour vivre dans un presbytère, logement du curé aussi appelé maison curiale gracieusement mis à la disposition du ministre du culte, que de tenter des reconstitutions statistiques très aléatoires. Un faisceau de recoupements me permet d'indiquer que le curé peut vivre avec moins de 2 000 \$. Disposant d'un revenu 3 000 \$, 4 000 \$ ou davantage, les titulaires des paroisses peuvent dès lors jouir d'un niveau de vie nettement supérieur aux besoins de base. Ils peuvent réaliser des épargnes substantielles, faire des dons importants ou satisfaire un désir de consommation étranger à la sphère du besoin.

Quels que soient les indicateurs de richesse, les estimations en valeur ne tiennent pas compte d'une variable difficile à cerner : les données sont généralement exprimées en monnaie courante c'est-à-dire non corrigées du taux d'inflation³. À défaut de renseignements fiables, j'ai dû me soumettre à des exercices de bricolage pour estimer l'ampleur des revenus discrétionnaires. Quand je lis que « la pension totale d'un prêtre est estimée à 1 000 \$ au presbytère et 300 \$ au séminaire » (pour les prêtres enseignants), que faut-il conclure de ces chiffres avancés par monseigneur Plessis dans une réplique à la supérieure des ursulines de Trois-Rivières au début du XIX^e siècle. Celle-ci avait chiffré à 2 000 \$ la pension du chapelain vivant au monastère.

3. Un indice des prix à la consommation pour Montréal et Québec est calculé à partir d'un panier de provisions dont les prêtres sont eux-mêmes vendeurs (voir Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *article cité*, p. 314s.). La montée des prix enrichit les curés.

Jugeant ce montant très supérieur au coût, l'administrateur du diocèse n'aurait-il pas délibérément sous-estimé la dépense afin de persuader la religieuse que le prêtre à leur service n'était pas trop onéreux? L'incident constitue une première approximation à confronter au calcul effectué par le séminaire de Québec un peu avant l'épisode d'inflation déclenché par la guerre de la Conquête (1760): on évaluait alors à 1 442 # le coût de la vie au presbytère. Ce montant servait à couvrir les besoins de base, « du lard, comme l'habitant », et du vin à table⁴, élément essentiel de la diète des curés de campagne. En gardant à l'esprit ces glanures en monnaie courante, le lecteur se souviendra qu'elles sont des ordres de grandeur à traiter avec la même prudence qu'une répartition des cures en fonction du revenu, publiée par le cultivateur patriote Amury Girod au moment des rébellions de 1837-1838.

À défaut de renseignements financiers fiables, l'historien dispose de chiffres sur le volume de dîme. Nous verrons que les fluctuations du prix des céréales font en sorte que 500 minots de blé sont une bonne dîme à la fin du XVIII^e siècle, alors qu'un même volume constitue une rémunération médiocre au cours des années 1820. De toute manière, les curés n'ayant guère laissé de traces des achats de nourriture, boissons, vêtements et biens durables, il faut nous contenter d'indications sommaires. Le coût des salaires versés à la ménagère ou la gouvernante⁵, au fermier exploitant la terre de la fabrique, ou au vicaire le cas échéant, est parfois mentionné parmi les dettes courantes inscrites aux inventaires après décès. Or l'échantillon d'inventaires mis à contribution dans cette étude est trop restreint pour dresser une chronologie de la rémunération. Plusieurs indices ont par ailleurs permis de vérifier que les salaires des vicaires se sont relativement bien ajustés au coût de la vie ainsi qu'à la capacité de payer des employeurs.

4. Auguste Gosselin, *L'Église du Canada depuis monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête*, troisième partie, p. 434.

5. Estimé à 10 ou 15 #/mois, selon les inventaires après décès des curés du Riche-lieu-Yamaska (Christine Hudon, « Carrières et vie matérielle du clergé du Riche-lieu-Yamaska (1790-1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, printemps 1992, p. 590).

Des glanures sur les revenus professionnels ainsi que sur les postes de dépenses nous éclairent cependant bien peu sur les sources d'enrichissement quand on sait qu'un grand nombre, peut-être la majorité durant les dernières années de carrière, faisaient des gains parfois très élevés en dehors des activités proprement pastorales. Il sera en effet démontré que les titulaires des cures possèdent souvent une entreprise ou une exploitation agricole, parfois deux ou davantage. Un nombre significatif investit le marché de capitaux. Dans la mesure du possible, je tenterai de savoir si les placements sont financés par l'épargne sur les gains professionnels ou la possession d'avoirs familiaux. Or la richesse de patrimoine n'est pas un capital gagné mais reçu. La distinction entre argent reçu et gagné (le « patrimoine du crucifié », selon l'image épiscopale) est d'autant plus importante qu'elle éclaire la répartition des dons entre les proches et ceux que les récits évangéliques appellent le prochain.

Quelle que soit la générosité des curés de campagne, nous verrons que ceux-ci mènent un train de vie généralement enviable lorsqu'ils sont bénéficiaires d'une dernière et lucrative cure, habituellement gardée jusqu'en fin de carrière. Par contre les débuts, surtout ceux des prêtres originaires de familles modestes, sont parfois très pénibles. D'où l'importance de cerner le cycle de vie, angle d'étude privilégié par la prosopographie⁶, sorte de biographie collective à laquelle appartient cet essai sur la vie matérielle des prêtres. Dans le genre, *Les femmes au tournant du siècle 1880-1940. Âges de la vie, maternité et quotidien* (IQRG, 1989) par Denise Lemieux et Lucie Mercier m'a fourni un modèle inspirant : les sentiments, les craintes, les aspirations, bref la vie intime, affective est reconstruite à coups d'abondantes citations tirées de la correspondance ou de récits autobiographiques. La femme des classes moyenne et supérieure y est toutefois nettement surreprésentée. *La conversion des intellectuels au catholicisme en France (1885-1935)*, par Frédéric Gugelot (Paris, CNRS, 1998), m'a été utile pour peaufiner l'analyse. Le groupe étudié est dans ce cas beaucoup plus restreint et surtout plus bavard que la population féminine du Québec, appréhendée à travers le témoignage de ses élites. Gugelot a cerné l'aventure spirituelle de 150 hommes. Dans notre essai, quelques centaines d'individus de sexe masculin sont appelés à témoigner de leur destin matériel.

6. Pour une référence rapide, voir l'encyclopédie *Wikipédia*.

Au cours du demi-siècle soumis à l'examen, une première génération, issue des élites urbaines, est en bonne partie remplacée par des fils de paysans lorsque le tarissement des vocations élitaires suscite la création de petits séminaires (collèges classiques) hors des villes. La biographie jetant un regard privilégié sur la liberté humaine, chaque individu va se livrer dans sa singularité, sans cesser de témoigner pour son groupe, les uns indifférents au désir de richesse, les autres suffisamment ambitieux pour souhaiter, et parfois atteindre, les sommets dans la hiérarchie des fortunes. À mesure que recule le nombre de sujets issus de familles riches, l'appartenance au monde des *happy few* provient du travail professionnel. Quel que soit le milieu d'origine, nous verrons cependant le confort et le luxe de plusieurs contraster avec la simplicité volontaire pour l'amour d'autrui de quelques-uns, illustrant à souhait la diversité du rapport moral à l'argent.

Au cours du demi-siècle bas-canadien de l'histoire québécoise, le nombre de lieux de culte catholique a doublé, passant d'environ 130 à plus de 260⁷; la presque totalité étaient situés à la campagne. Une collectivité pionnière ne pouvait assurer la subsistance d'un permanent. Une paroisse ou mission dont la population ne justifiait pas la résidence d'un prêtre est desservie par des itinérants. D'où un grand nombre de doubles mandats. Le défaut de potentiel fiscal adéquat paraît être le principal justificatif à la privation de permanent. Par ailleurs, la pénurie chronique de ressources pastorales est un élément aussi déterminant dans l'allocation des ressources. L'excédent des naissances sur les décès fait doubler la population catholique et française en près de trois décennies, sans augmentation proportionnelle de prêtres. À compter des années 1810-1820, l'apport significatif de l'immigration où se mêlent Irlandais et Écossais, catholiques ou protestants, exerce une pression supplémentaire sur la demande de prêtres. Une centaine travaillent dans le ministère des paroisses rurales à la naissance du Bas-Canada. Le nombre a doublé au début

7. Tom [Thomas] Wien, « Visites paroissiales et production agricole au Canada vers la fin du XVIII^e siècle », dans François Lebrun, Normand Séguin et collab., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII^e-XX^e siècles*, p. 189-191 ; « État des paroisses et missions du diocèse de Québec, au 12 janvier 1836 », *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 1836, app. BBB.

des années 1820, moment où s'amorce l'augmentation des recrues, faisant reculer le nombre des collectivités orphelines. Est-il nécessaire de rappeler que la pénurie extrême a été, jusqu'à ce moment, le principal facteur des rémunérations élevées.

Au tournant du siècle, la Révolution française fournit des renforts aux responsables diocésains. Sur 76 nouveaux prêtres entrés au service de l'enseignement ou de la pastorale entre 1793 et 1799, plus de la moitié (39) sont des réfugiés de l'ancienne métropole, passés par la Grande-Bretagne avant d'arriver au Bas-Canada. Une douzaine d'entre eux sont devenus curés de campagne. Cet apport extérieur aussi soudain qu'inattendu s'achève avec la fin du siècle. Trente pour cent des lieux de culte sont sans résident au milieu des années 1810. La première décennie du XIX^e siècle apparaît tragique aux instances diocésaines : 35 décès contre 32 nouveaux prêtres, tous d'origine canadienne à l'exception d'une seule recrue française. Entre 1810 et 1819, la situation paraît se redresser avec 74 nouveaux ordonnés, dont trois Français, contre seulement 39 décès ; mais divers facteurs font perdurer le manque de ressources, notamment l'augmentation du nombre de prêtres enseignants et l'inexorable croissance de la population rurale⁸. Les années 1820 raffermissent la reproduction, désormais alimentée par les petits séminaires ou collèges ruraux. À ceux de Nicolet (1803) et de Saint-Hyacinthe (1811), s'ajoutent notamment les établissements de Sainte-Thérèse-de-Blainville et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au cours des années 1820, décennie dont l'excédent des nouvelles recrues (114) sur les décès (34) est décisif. L'offre et la demande ne sont pas encore en équilibre, mais les paroisses orphelines sont désormais moins nombreuses alors que d'autres, comptant plusieurs milliers de fidèles, sont enfin subdivisées. La pénurie de ressources demeure cependant préoccupante dans le district de Montréal où les vocations sont sensiblement plus rares que dans le reste de la province.

8. Ces statistiques sont tirées de James H. Lambert, « Monseigneur, the catholic Bishop, Joseph-Octave Plessis, church, state and society in Lower Canada : historiography and analysis », p. 460-461 ; 517, 521 ; Louise Dechêne, « Observations sur l'agriculture du Bas-Canada au début du XIX^e siècle », dans Jean-Pierre Wallot et collab., *Évolution et éclatement du monde rural...*, p. 201, note 23.

Les évaluations des revenus et des avoirs sont des données ponctuelles glanées à travers une documentation essentiellement qualitative, principalement la correspondance des intéressés. Nous ne sommes pas encore à l'ère statistique amorcée vers le milieu du siècle. Au sein du diocèse de Montréal, peu avant la naissance de la Confédération canadienne, 30 curés gagnent entre 150 \$ et 400 \$, selon un relevé de 1864; leur âge moyen est de 42 ans. Ils sont à peine plus nombreux (34) à réaliser des gains se situant entre 500 \$ et 999 \$. Dans la tranche d'âge supérieure (51 ans), 22 déclarent un revenu dans la fourchette 1 000-1 499 \$. Trois, dont celui de la paroisse Notre-Dame de Montréal, encaissent des revenus supérieurs à 1 500 \$; le curé de Varennes déclare 2 000 \$ de revenu professionnel, celui de Verchères, 1 600 \$. Par rapport aux salaires versés par le gouvernement, la rémunération des plus jeunes équivaut à celle des travailleurs employés à la canalisation du Saint-Laurent. Situés entre 700 \$ et 1 000 \$, les salaires des inspecteurs d'écoles sont comparables à ceux de la deuxième catégorie de revenus curiaux. L'aide de camp du gouverneur, fonctionnaire bien rémunéré, perçoit un salaire comparable aux revenus professionnels de René-Olivier Bruneau (1788-1870), curé de Verchères⁹. En 1823, Bruneau avait été assigné à cette cure lucrative à condition de verser à son prédécesseur une rente viagère équivalant au tiers des recettes de dîmes. C'était alors la manière de financer les retraites. On verra que ce genre de lien financier a suscité beaucoup de tensions, même si les payeurs avaient les moyens de payer. En début de carrière, ce fardeau aurait été insupportable, une première cure couvrant à peine les besoins de subsistance.

Dans un premier temps, il y a lieu de cerner le progrès dans la carrière à partir des premières affectations à un vicariat ou un mandat de missionnaire à l'extérieur du Bas-Canada. Nous verrons que les premières cures à l'intérieur de la province sont la rampe de lancement qui place le jeune célibataire sur la trajectoire d'une rapide ascension. La rémunération fera l'objet d'un chapitre particulier : la dîme étant la principale source de revenu, l'anatomie de cette source fiscale mérite un examen approfondi, suivi d'un regard rapide sur les revenus d'appoint. Nous verrons ensuite comment les titulaires des paroisses

9. Pierre Hurtubise et collab., *Le laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*, p. 120s.

lucratives sont parfois soumis à des prélèvements si élevés que l'aisance, sinon la richesse, provient en bonne partie de l'investissement et de la rémunération de l'épargne.

La dépense fera aussi l'objet d'un examen détaillé. Payer des dettes d'études fait partie du passif pour les sujets issus de familles modestes. Outre les nécessités de l'existence, ces derniers contractent, plus souvent que leurs collègues nantis de biens de famille, des prêts à la consommation pour meubler un premier presbytère. Le superflu augmente à mesure que progresse le cycle de vie professionnelle. Nous verrons qu'un logement bien à soi est parfois préféré au presbytère. Le don demeure un important poste de dépenses. Le partage avec les pauvres, l'aide aux membres de la famille et le financement des études de neveux ou d'étrangers font partie des largesses ordinaires. Le testament demeure le grand révélateur de l'arbitrage des consciences, tiraillées entre sentiment religieux et attachement familial. On ne saurait toutefois trancher cette question sans repérage des apports patrimoniaux, car la destination finale des fortunes dépend de cette variable chez les individus originaires de familles qui ont du bien.

CHAPITRE I

Du séminaire au presbytère

La biographie collective ou prosopographie fait une place plus généreuse aux destins individuels que l'histoire sociale classique. Il m'apparaît pertinent d'insister sur l'expérience singulière de plusieurs individus avec les traits de caractère et le profil moral de chacun. Les ambitieux, les colériques, les grincheux, les éternels mécontents, les sujets à l'équilibre psychique fragile, mais aussi les solides constitutions, seront tour à tour appelés à la barre des témoins. Il y a d'abord lieu d'explorer le quotidien des vicaires, leurs goûts et dégoûts à la table comme au travail. Après la mission lointaine, on verra le jeune pasteur se tuer à la tâche dans une cure mal rémunérée. Il est aussi mal logé dans un de ces presbytères-chapelles caractéristiques des collectivités pionnières. L'insistance sur ce logement misérable fera mieux saisir le contraste entre les pénibles débuts et l'aisance assurée dans le presbytère confortable d'une cure rémunératrice.

Le séminariste accède au ministère paroissial au moment de son admission à la prêtrise. En prononçant le *promitto* du sacerdoce, le nouvel ordonné s'engage à obéir au titulaire du diocèse. L'attribution des mandats n'est pas pour autant arbitraire. L'intéressé est quelquefois consulté avant la prise de décision. Raisons de santé pour prendre charge d'une plus petite cure, désir de se rapprocher des parents, difficultés financières pour réclamer un poste lucratif font partie des motifs qui reviennent couramment dans les demandes de mutation. Embarrassés par des relations tendues avec les fidèles, les mal-aimés sont persuadés de devoir partir. Dans ce dernier cas, les paroissiens ont peut-être déjà logé une plainte. Des pétitions invoquent les motifs les plus divers comme la négligence des tâches proprement pastorales,

des maladresses dans la gestion des immeubles ou une affaire de mœurs. Des pressions pour garder un prêtre appelé par l'évêque à œuvrer ailleurs sont cependant vouées à l'échec. La décision finale demeure une prérogative épiscopale lorsque les besoins de la pastorale contreviennent aux désirs des prêtres ou des communautés. L'attribution des mandats se fait généralement en fonction du mérite à moins que l'évêque, seul juge des besoins, se résigne à quelque nomination acceptée sans joie, mais jugée nécessaire aux besoins spirituels des populations concernées.

La distribution des ressources s'effectue sur fond de pénurie amplifiée par la croissance extrêmement rapide de la population. En plus de composer avec une population de souche en rapide croissance, l'épiscopat doit satisfaire les demandes des immigrants de tradition catholique débarqués sans accompagnement adéquat de prêtres de leur nationalité. Face à une demande qui excède sensiblement le nombre de recrues, l'évêque en titre dispose du pouvoir exceptionnel d'ordonner à partir de 22 ans et 4 mois¹. Près du tiers des candidats ayant reçu la prêtrise au cours des années 1820 n'ont pas encore vingt-quatre ans². Les carrières commençaient tôt, les promotions étaient rapides, et les demandes de retraites étaient parfois refusées à des sexagénaires ayant plus de quarante ans de service³.

Le temps passé dans une même paroisse est généralement long. Durant l'épiscopat de Joseph-Octave Plessis (1806-1825), une bonne moitié sont restés à la charge d'une même cure pendant 20 ans et plus alors qu'avant et après son mandat seulement le tiers ont été maintenus au même endroit pour une durée équivalente⁴. Ces proportions fluctuent légèrement au cours des années 1806-1825 : le nombre de prêtres restés plus de dix ans au service d'une même communauté oscille entre 65 % et 80 %, alors qu'entre 45 % et 53 % sont demeurés

1. Plessis à Jean-Jacques Lartigue, 4 août 1825.

2. Lucien Lemieux, *Histoire du catholicisme québécois*, tome 1 : *Les années difficiles (1760-1839)*, p. 119-120.

3. Serge Gagnon, *Quand le Québec manquait de prêtres*.

4. Calculs de Richard Chabot dans *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (de 1791 aux troubles de 1837-38)*, p. 92-93. On ignore dans quelle mesure celui-ci a tenu compte des décès auxquels il faut imputer la courte durée de quelques mandats.

dans la même paroisse au moins une vingtaine d'années⁵. La carrière typique commence par un temps plus ou moins long de vicariat, parfois suivi d'un emploi dans les Maritimes, la Gaspésie ou le Haut-Canada (Ontario). Après avoir fait preuve de compétence et de dévouement, le prêtre peut enfin espérer une bonne cure à l'intérieur du Bas-Canada.

VICAIRE

Le paiement en nature des adjoints du curé est une forme de rémunération encore en usage au tournant du siècle. Voici un cas parmi d'autres : Louis-Marie-Ferdinand Brassard (1726-1800), curé de Nicolet depuis trente-cinq ans, se déclare épuisé par « la desserte de deux paroisses⁶ ». L'arthrite et la goutte le tenaillent suffisamment pour s'estimer incapable de travailler seul, « principalement pour la visite des malades ». Il réclame l'aide d'un « compagnon doux et vigoureux » qui recevrait la moitié de la dîme, « une terre pour lui fournir son bois, un clos pour herbager son cheval, sa vache [...] un morceau de terre tout prêt à lui fournir 200 bottes de foin sans donner un seul coup de pioche ». Le curé de Nicolet fut secondé jusqu'à sa mort par Alexis-Basile Durocher (1767-1835). Le 14 mars 1797, dans un moment de répit au cours de l'épuisante corvée des confessions, celui-ci expose ses griefs à l'évêque ainsi qu'au secrétaire épiscopal. Il souhaite que ce dernier intercède en sa faveur, se déclarant « chargé de tout le poids de la paroisse », le curé étant désormais si invalide qu'il est incapable de dire la messe. À sa fatigue, Durocher ajoute que son maigre revenu l'oblige à s'endetter : « Je suis à la veille de périr si Sa Grandeur n'a pas pitié de moi. » Il rappelle que, vicaire depuis son ordination (9 avril 1791), il encaisse des « revenus très modiques », malgré « toute la charge, la fatigue et la peine d'une paroisse dont la desserte est des plus difficile » ; en plus des « dettes indispensablement contractées pour pouvoir subsister », il porte secours à son père malade qui a « tout sacrifié pour ma vocation ; deux années de pension que je dois encore aux messieurs du séminaire, souvent demandées, en un mot une

5. James Lambert, « Plessis, Joseph-Octave », *Dictionnaire biographique du Canada* (désormais DBC), vol. 6, p. 653.

6. Outre sa paroisse, Brassard dessert la population du village de Sainte-Marguerite dont la croissance extrêmement rapide justifiera la fondation de Saint-Grégoire (Pierre-Maurice Hébert, *Saint-Grégoire, ville de Bécancour*, p. 20).

indigence extrême, sont les motifs qui m'obligent de vous demander aujourd'hui une nouvelle mission ». Je n'ai pu vérifier si la rémunération de Durocher a été haussée. Je sais seulement qu'il demeura vicaire jusqu'à la mort du curé auquel il succéda avant de prendre charge de Pointe-aux-Trembles de Montréal en 1806.

Nourris, logés, sans autre responsabilité que d'effectuer certaines tâches et payer leurs menues dépenses, les vicaires au début du mandat de Plessis recevaient un salaire de 200 #. Les honoraires de messes s'ajoutaient à cette somme, ainsi que divers bénéfices comme le blanchissage et le raccommodage, parfois l'usage d'un attelage à des fins personnelles. L'inflation⁷ provoquée par la guerre de 1812-1814 a suscité des ajustements. Plessis en saisit le curé de Saint-Laurent (île de Montréal) : « les choses étant toutes devenues plus chères et l'argent plus commun, les curés ont ajouté d'eux-mêmes [...] les uns l'ont porté à 300 #, d'autres à 600 #. Vous êtes, de ma connaissance, le seul qui vous en soyez tenu à l'ancien taux quoique vos infirmités laissent beaucoup plus à faire à vos vicaires qu'ils n'auraient dans d'autres paroisses. Cela devient plus frappant, lorsque le vicaire que l'on retire chez son premier curé, comme plus exercé et plus capable de vous servir que celui qui sortirait de l'ordination, se trouve avec moins d'appointements dans la seconde place, qu'il n'en avait dans la première » ; l'évêque souhaite pour Joseph-Marie Bélanger (1788-1856), quelque mois vicaire à Châteauguay avant de passer à Saint-Laurent, une augmentation de salaire que recevra son successeur, puisque Bélanger doit partir incessamment pour les missions gaspésiennes (16 août 1814).

Au cours de la décennie suivante, le salaire est considérablement « réduit [...] à raison de la dureté des temps » (18 sept. 1823). En suggérant un salaire moindre au curé de Kamouraska, Plessis invoque « la présente rareté de l'argent » (6 oct. 1823). Ne sachant comment fixer la rémunération, Lartigue réclame des précisions. Réponse de Plessis : « Il n'y a rien de fixe sur les appointements des vicaires. Anciennement il ne leur était alloué que 200 #. Les curés ont d'eux-mêmes porté cette somme à 600 #. Maintenant ils se plaignent comme si on leur avait imposé cette charge. Je crois que l'allouance de 300 # est fort raisonnable et qu'on peut s'en tenir là » (27 juill. 1824). Entre le milieu des années 1810 et la décennie suivante, les salaires ont beaucoup diminué ; les historiens qui ont affirmé le contraire ont confondu livre

7. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec*, p. 225.

française (#) et livre anglaise (£)⁸. Or une livre sterling (£) équivaut à 24 #. À défaut de politique salariale, des curés versent un salaire selon leurs moyens ou la charge de travail. Il tombe sous le sens qu'un invalide possédant des avoirs importants paye mieux son adjoint qu'un curé sans épargne, près de ses sous, ou titulaire d'une cure médiocre.

Les requêtes pour abaisser les salaires ne sont pas des manifestations d'avarice. La valeur des grains s'est effondrée, comme l'indique le prix du blé vendu par les fabriques paroissiales après la quête annuelle de l'Enfant-Jésus⁹. En faisant l'hypothèse que le volume des récoltes de blé est à peu près équivalent d'une décennie à l'autre, des curés dont la dîme de blé (1 minot sur 26 ou 3,85 % de la récolte) est la principale source de revenu sont incapables de maintenir le salaire des vicaires : durant la décennie de 1820-1830, la vente de blé rapporte entre deux et trois fois moins qu'au cours des années de vie chère. Les récriminations fusent de toutes parts. Antoine Manseau (1787-1866), curé des Cèdres (1817-1827) en Montérégie, Édouard Labelle (1799-1877), titulaire de Sainte-Élisabeth (1827-1829) dans Lanaudière, Jean-Baptiste Kelly (1783-1854), curé de Sorel (William Henry) à l'embouchure du Richelieu, se plaignent d'être à la gêne, même s'ils ont absolument besoin d'un vicaire. Arrêtons-nous au cas de Kelly. Il a quitté en 1817 la paroisse de Saint-Denis, cure convoitée dont il était titulaire depuis 1810 ; sa connaissance de l'anglais, jugée indispensable à Sorel où il va remplacer un prêtre incapable de catéchiser, prêcher et confesser dans la langue d'une bonne partie des catholiques, lui fit subir une véritable rétrogradation. À Saint-Denis, Kelly desservait un peu plus de 2 500 fidèles (2 906 habitants dont 21 protestants au recensement de 1821). À Sorel, le recensement adressé au gouvernement par Kelly (21 févr. 1821) indique 3 711 habitants, sans précision du nombre, vraisemblablement élevé, de non-catholiques (26 févr. 1821). Les 400 propriétaires de biens fonciers cultivent de petites

8. Louis Rousseau, Frank-W. Remiggi et collab., *Atlas historique des pratiques religieuses : le sud-ouest du Québec au XIX^e siècle*, p. 87 : « Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les vicaires recevaient 200 livres françaises [...] à partir de 1825, leur rémunération s'établit annuellement à 100 \$. »

9. Fernand Ouellet et collab., « Les prix agricoles dans les villes et les campagnes du Québec d'avant 1850 : aperçus quantitatifs », *Histoire sociale*, mai 1982, p. 83-127.

superficies dont le sol est médiocre¹⁰. Avec ses 80 exploitants, l'île Dupas, réunie à la cure de Sorel, ajoute un revenu d'appoint essentiel à la subsistance du curé et de son indispensable vicaire. Le 17 septembre 1821, Kelly déplore le mécontentement de son employé :

J'ai donné autant que j'ai pu et suivant mes revenus. Ces deux dernières années-ci, mon revenu étant diminué de beaucoup, je me suis trouvé dans la nécessité de donner [...] 300 francs [ou #] pour la première année, ne lui ayant donné qu'un acompte sur la seconde, je ne savais pas encore combien je lui donnerais. Mais voilà qu'il m'a prévenu que je ne lui avais pas assez donné pour sa première année.

Le vicaire a fait la comparaison avec le salaire versé à la cure de Québec, à Varennes et à Saint-Hyacinthe. Kelly s'est défendu que les curés de ces paroisses touchaient un revenu au moins deux fois supérieur au sien ; « que 50 piastres étaient plus difficiles à trouver ces années-ci que 100 les années précédentes, que le blé ne se vendant que le tiers du prix qu'il valait il y a 5 à 6 ans, il était impossible de faire à présent comme alors ». Le curé rappelle que, vicaire à Saint-Denis (1806-1808), il ne recevait que 300 #, « obligé [...] de me faire blanchir, et recommander ». C'était avant la hausse vertigineuse des revenus curiaux, conséquence d'une inflation galopante qui avait incité les titulaires des paroisses à hausser les salaires. Autre temps, autres prix. Kelly se dit « honteux de ne pouvoir [...] offrir davantage [...] s'il faut que le prix du grain continue à diminuer, je ne sais trop comment je ferai ». Un cas parmi d'autres où, malgré les protestations des vicaires, les salaires diminuent en fonction de la capacité de payer.

Il est exceptionnel qu'un vicaire en appelle aux instances diocésaines. Chargé de mission dans l'Ouest canadien, Pierre-Antoine Tabeau (1782-1835) est remplacé quelque mois par Pierre Clément (1788-1877). Le suppléant se plaint de n'avoir pas reçu le juste prix de son travail. À la suggestion d'un curé du voisinage, et voulant prévenir d'éventuelles représailles épiscopales, Tabeau fait le point : Clément « a reçu au moins soixante piastres d'honoraires, pour moins de sept

10. Voir Allan Greer, *Peasant, Lord and Merchant: Rural Society in Three Quebec Parishes 1740-1840*, p. 199-201. Un état de la situation économique et démographique a été dressé par les curés à la demande du gouvernement. Ceux-ci rédigent leur rapport sous forme de lettres; les renseignements statistiques ont été portés au recensement de 1822. Imprimées, ces *Lettres des curés* sont une source de grande richesse; j'y ferai désormais référence en mentionnant le numéro de la copie microfilmée par l'Institut canadien de micro-reproductions historiques (ICMH 21143).

mois [...] je n'ai jamais eu davantage étant vicaire ». Les honoraires de messes dites à la place du curé ont été soigneusement comptés. « Les messes étaient marquées sur le calendrier, nous les comptâmes ensemble : mais je ne saurais dire si le nombre était aussi considérable qu'il vous le marque, et je vous avoue que j'en doute. » Tous comptes faits, le curé s'estime généreux, étonné qu'on l'accuse d'injustice (30 oct. 1820). Ce différend s'ajoutant à quelques autres a convaincu Plessis que Clément avait un sale caractère. Il « sera toujours hargneux et incommode » (25 août 1824), confie-t-il à Lartigue en brouille avec Clément, alors curé fondateur de Beauharnois.

Tabeau est jeune ; son absence plutôt que le nombre de fidèles (2880 en 1821) lui a valu un vicaire. L'état de santé des curés âgés motive le plus souvent l'allocation d'un jeune prêtre, quelle que soit, par ailleurs, la population de la paroisse. S'il refuse de démissionner comme on le souhaiterait, le curé de L'Assomption peut garder un vicaire « moyennant 100 écus auxquels il ajoutera, sans doute, son blanchissage », écrit Plessis à son auxiliaire montréalais (25 août 1824) ; le curé meurt au milieu de décembre. Il faudra « cent piastres outre son blanchissage et ses messes » pour seconder Claude-Gabriel Courtin (1765-1832), titulaire de Gentilly depuis 1795, le sexagénaire ne pouvant plus guère travailler (29 sept. 1831). L'année suivante, plusieurs nominations s'accompagnent d'une invitation à tenir compte de l'ancienneté.

Pour une première fois dans l'histoire bas-canadienne, la réduction de l'écart entre l'offre et la demande retarde les promotions. D'une part, les territoires hors Québec sont devenus moins dépendants des ressources bas-canadiennes. D'autre part, l'ouverture de petits séminaires à la campagne (Nicolet, en 1803, Saint-Hyacinthe, en 1811) commence à porter fruit. Au début des années 1830, la pénurie diminue. La croissance relative du nombre de prêtres¹¹ réduit la

11. Le nombre d'ordinations a connu ses pires années sous l'épiscopat de Plessis (1806-1825) : 27 entre 1806 et 1810, 38 entre 1811 et 1815 ; 47 entre 1816-1820 ; 57 entre 1821-1825. L'augmentation constante ne parvient pas à combler les décès et surtout à pourvoir les postes créés par l'ouverture de nouvelles unités pastorales, commandée par l'expansion de l'œkoumène. Entre 1826 et 1830, la croissance s'accélère : 81 nouveaux ordonnés ; après un léger recul (72) au cours des cinq années suivantes, c'est l'embellie, 91 entre 1836 et 1840 (Louis-Edmond Hamelin, « Nombre annuel des nouveaux prêtres, Canada français (1600-1933) », *Bulletin des recherches historiques*, avril-mai-juin 1959, p. 35-44).

pression exercée sur l'épiscopat, jusque-là aux prises avec les hauts cris des curés pour l'obtention de vicaires et les requêtes non moins pressantes des communautés pour l'octroi de résidants.

Beaucoup de jeunes commencent à travailler dans la paroisse cathédrale sous le regard de l'évêque et des prêtres qui les ont formés, mais la majorité des ordonnés œuvrent sous les ordres de curés de campagne âgés ou surmenés. En principe, un vicaire est jugé nécessaire lorsqu'un curé a charge d'au moins 2 000 communiants, soit autant de personnes à confesser au cours des semaines précédant la fête pascale. Le jeune homme se présente à son employeur, tenu de lui rembourser les frais de transport, muni d'une lettre de recommandation : « un bon enfant, mais un peu trop dissipé et léger pour son âge » (20 oct. 1806). « C'est un ecclésiastique pieux et studieux. Il ne lui manque qu'une bonne cuisse, moyennant quoi il ne serait pas effrayé de la plus forte desserte » (16 nov. 1807); « sujet peu éminent, mais dans toute la ferveur de son séminaire » (6 oct. 1823). « À une maladresse plus qu'ordinaire, il joint une timidité qui lui nuit essentiellement » (14 juin 1824); « jeune homme de talents et attaché à ses devoirs » (23 janv. 1828); « jeune prêtre sage et rempli de zèle » (29 sept. 1831).

Le vicaire est un « prêtre en formation » selon l'heureuse expression d'un historien¹². En plus de ses tâches professionnelles, il se livre à l'étude des traités de théologie qu'il n'a pas eu le temps de parcourir au séminaire. Messes, baptêmes, mariages et sépultures sont des activités dont les formules et le cérémonial sont appris par cœur, ou lus séance tenante; ces gestes répétés sont exempts de la crainte de commettre des erreurs. L'enseignement du catéchisme est plus délicat, même lorsqu'il s'adresse exclusivement à des jeunes. L'évêque impose parfois des délais avant l'exécution de tâches plus anxiogènes comme la prédication et les confessions. En présentant un nouveau vicaire au curé de Varennes, celui-ci est prévenu qu'il ne sera peut-être pas aussi efficace que ses prédécesseurs : « C'est un sujet bien commun, mais bon et docile [...] j'espère que vous le ménagerez dans les premiers temps pour les confessions afin qu'il puisse mieux se préparer à la prédication sur laquelle il n'a aucune avance » (10 oct. 1813). Les modalités de rodage sont énoncées en ces termes au curé de L'Assomption :

12. Lucien Lemieux, « Le vicaire : un prêtre en formation », dans Louis Rousseau et collab., *Le bas clergé catholique au dix-neuvième siècle*, p. 179-190.

le jeune homme « pourrait catéchiser dès maintenant ; mais il sera bien trois mois et plus avant qu'il puisse prêcher. C'est un sujet bien commun dont j'accélère l'ordination en votre faveur [...]. Aussi a-t-il ma promesse de n'être assujetti au confessionnal » qu'au début de février, sauf pour « la confession des malades » au domicile desquels le titulaire de la cure ne pourrait « commodément aller » (14 oct. 1824). Ces introductions font partie des mises en garde habituelles.

Lorsqu'elles sont soumises à l'évêque, les premières impressions des vicaires dévoilent diverses inquiétudes, et quelquefois beaucoup d'anxiété ; certains sont ébranlés par un premier contact avec les habitants des campagnes. Après un an de vicariat à la paroisse cathédrale, Joseph-Norbert Provancher (1787-1853), fils de cultivateur de Nicolet, est envoyé à Vaudreuil, aux limites de l'espace habité. Après quelques semaines de travail, il verbalise ses appréhensions l'avant-veille de Noël 1812 : « La récolte a manqué tout à fait [...]. La misère est extrême, je crois qu'il ne sera pas aisé de s'arranger pour le carême, avec des gens qui dans l'abondance n'étaient pas scrupuleux, en ce point, ainsi que sur les vendredis et samedis. » Le jeune homme se fait du souci pour les confessions du carême qu'il partagera bientôt avec le curé. Saura-t-on convaincre les chefs de familles agricoles de payer la dîme, condition nécessaire au pardon qui induit la permission de communier à Pâques, à moins d'entente pour report ou remise de dette ? Pourra-t-on imposer aux pénitents le respect des interdits alimentaires, particulièrement lourds en temps de carême¹³ ? « La misère ne change point les cœurs », poursuit le jeune prêtre : « Le vice va en augmentant [...]. Voir un torrent si rapide, et être obligé de s'y opposer seul ; c'est un peu effrayant. » Le 9 mars suivant, alors exposé à l'affluence au confessionnal, Provancher se désole du peu de foi : « Quelques-uns de nos braves gens [...] se sont crus ensorcelés dernièrement. Ils ont fait venir à leur secours un certain homme de l'île Perrot qui s'est fait donner huit piastres de chacun, ensuite il a fait sur eux ses cérémonies, un est mort pourtant, peut-être lui a-t-il aidé. » Le vicaire et le curé ont uni leur voix pour exhorter « ces gens de ne point se servir d'un tel homme [...] mais ils n'écoutent guère les prêtres par ici ; si on leur parlait de rhum ou parties de plaisir, à la bonne

13. Serge Gagnon, 2006, chap. 5.

heure, mais de religion, peu entendent [...] Ils ont pourtant assez d'instructions ; mais ils n'écourent pas beaucoup, et pratiquent encore moins. Je voudrais avoir le don d'instruire et de toucher les cœurs, ce dont je suis bien éloigné. Provancher espère que la prière de son confident saura lui obtenir un cœur d'apôtre dans cette paroisse marginale où les mœurs hédonistes et la mentalité magique font singulièrement obstacle à la foi chrétienne et son cortège de consignes morales.

Jean-Baptiste Deguire-Larose (1744-1815), curé de Vaudreuil, est un prêtre usé ; ne nous surprenons pas que le vicaire soit accaparé par les tâches les plus périlleuses. Le grand âge des titulaires de cures, dans un contexte de pénurie extrême, suscite les plaintes les plus diverses des jeunes, embauchés pour leur venir en aide. Le 8 août 1796, le vicaire de Verchères souffre d'épuisement parce que son curé, 70 ans, « cherche à se décharger de l'ouvrage de la paroisse, autant qu'il le peut ». À l'inverse de son collègue de Vaudreuil, et peut-être de son homonyme de Verchères, celui de Trois-Rivières souhaiterait confesser davantage ; le curé François-Xavier Noiseux (1748-1834) écoute les pénitents avec tant d'empathie que le vicaire est peu sollicité, incapable de pratiquer une tâche qu'il sera inévitablement obligé d'exécuter seul un jour. Le curé justifie en ces termes le niveau d'achalandage à son confessionnal :

On n'aime pas par ici à changer de confesseur. On ne va se confesser à M. [Pierre-Thomas] Boudreau [1777-1822] que quand j'ai trop de foule. D'ailleurs les personnes que je confesse, si elles sont malades, me demandent préférablement à celui qui n'a pas coutume de les confesser [...] bien du monde des autres paroisses viennent souvent à moi (25 août 1806).

Quatre jours plus tard, Noiseux invoque ses qualités d'écoute : un curé vient de lui adresser « un de ses habitants avec une lettre de lui, il me permet de le recevoir et m'y invite même pour tâcher de le guérir de scrupules qui le tourmentent ». Les frictions avec le vicaire ne mettent pas en cause la miséricorde qui assure à Noiseux une si forte clientèle. Boudreau voudrait que le curé partage plus équitablement certaines tâches. Le 15 octobre 1807, l'évêque annonce au curé de Trois-Rivières qu'il ne peut remplacer Boudreau, épuisé par le surmenage :

Vous avez [...] mauvaise réputation pour les vicaires. Ils disent tous que vous les faites trop travailler et qu'excepté que vous confessez environ les deux tiers de la paroisse, tout le reste de la besogne est pour eux [...]. C'est le rapport uniforme de tous ceux qui ont vicarié chez vous. Voilà

qui n'est pas engageant, quand même il resterait de jeunes prêtres à ma disposition.

Ces reproches attisent la colère de son destinataire : « Vous avouez [?] que je confesse les 2 tiers de la paroisse, vous pouvez mettre les trois quarts en toute sûreté. Sur 8 cents communicants, il est rare que les vicaires en aient confessé plus de 100 ou 120. » Noiseux est aussi le confesseur qu'on réclame au domicile des grands malades pour une comparution ultime avant de rendre des comptes à Dieu. Les vicaires

[...] font plus de baptêmes et d'enterrements que moi et des mariages. Si je les faisais, ils n'auraient qu'à se promener [...] de quelle grande fatigue peuvent-ils se plaindre [...] jeunes gens pleins de santé, de jeunesse qui doivent dans le commencement être tout bouillants de zèle, ils se plaignent du peu de travail qu'ils ont à faire ici et on les croit [...] presque tous les curés qui ont des vicaires en sont rassasiés et n'en désirent plus. Leurs travaux multipliés leur pèsent moins que des vicaires [...] ces jeunes ecclésiastiques veulent réformer tout sans rien connaître.

Même si, à son jugement chargé de ressentiment, Noiseux affirme travailler deux « fois plus que les vicaires », il compte se débrouiller seul aussi longtemps que ses capacités ne le condamneront pas au repos forcé.

La position inconfortable du curé de Trois-Rivières n'est pas unique. Certains titulaires de grosses cures réclament des mandats dans des paroisses plus petites où ils seraient seuls maîtres à bord. D'autres préfèrent travailler davantage que de partager les tâches avec un jeune. S'agissant du curé Noiseux, les mécontentes sur la répartition du travail sont à mettre au compte de sa timidité malade que sa réplique du 20 octobre ne laissait pas deviner. Le 27, il avoue : « Je vais dire à votre grandeur ce que j'ai toujours fait, depuis que je suis curé et je l'ai été [depuis 1775] la première année de ma prêtrise [après moins de 12 mois de vicariat]. Je n'ai jamais prêché en chaire plus de 4 à 6 fois l'an. J'ai une si grande timidité pour prêcher et parler publiquement que quelquefois j'avais des sermons appris », impossibles à « débiter ». Noiseux a fait part de cette lacune aux prédécesseurs de Plessis. On ne lui en a pas fait reproche. Pour compenser, il s'est appliqué à faire de bons catéchismes et à manifester beaucoup d'empathie au confessionnal. Si l'évêque n'est pas d'accord avec sa manière d'exercer le ministère, qu'il le remplace. Noiseux démissionne